Vol. XLIX — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 29 SEPTEMBRE 1920 — No 45

ABONNEMENTS
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.00 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
C[illegible] RUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Tél[illegible] : Main 3377

COURCELETTE

Le Dimanche d'Amiens, qui est la *Semaine religieuse* de ce diocèse lequel a été si éprouvé par la guerre, et où se trouve Courcelette, l'endroit où tant des nôtres ont donné leur sang pour la France et la justice, nous apporte, dans sa livraison du 29 août, cette fort belle lettre de Mgr l'évêque d'Amiens, Nos lecteurs seront comme nous reconnaissants au distingué prélat pour les bonnes paroles qu'il a bien voulu écrire à l'honneur de notre pays. Notre regretté Mgr Fabre, nous raconte Mgr de la Villerabel, avait naguère, à Rome, presque fait sa conquête, alors qu'il était jeune. Nous savons par ailleurs que plusieurs des nôtres—c'étaient les premiers étudiants du Collège Canadien—ont connu le futur évêque d'Amiens, vers la même époque. Tous ont gardé de lui le meilleur souvenir. De son côté, Mgr d'Amiens, sa lettre l'établit, veut bien nous faire une large place dans son coeur d'évêque. En particulier, Sa Grandeur forme le voeu qu'on apprenne en France à nous mieux connaître et qu'on se garde de s'occuper à la légère de notre politique intérieure. De cela surtout, comme aussi de toute sa lettre, si sympathique et si éloquente, que Sa Grandeur nous permette de lui affirmer, au nom des nôtres, que nous lui sommes particulièrement reconnaissants et lui disons de tout coeur : "Merci, Monseigneur"—E.-J. A. (Le Semaine religieuse de Montréal.)

LETTRE DE MGR D ELA VILLERABEL EVEQUE D'AMIENS A M. LE CURE DE MIRAUMONT

Au sujet des tombes canadiennes de Courcelette

Cher monsieur le curé,

Parmi les ruines de Miraumont — mirabilis mons — vous avez planté courageusement votre tente ou, pour parler plus exactement, dressé votre baraquement. Renonçant avec esprit de sacrifice et de zèle au ministère plus tranquille des régions épargnées par la guerre, vous avez imité le soldat qui court au canon, et vous voilà, sur le plus dur champ de labeur, missionnaire d'une région particulièrement éprouvée et pasteur de paroisses glorieuses par leurs grands souvenirs de bataille, tristes par la multiplicité des tombes qui couvrent leur sol.

Parmi ces paroisses, Courcelette a fixé notre attention Des milliers de Canadiens y dorment leur dernier sommeil, après avoir immolé leur vie pour l'indépendance de l'empire britannique menacé par les ambitions militaristes de l'Allemagne. Leur poussière s'y mêle à celles de nos frères. La race française se retrouve unie dans la mort comme jadis nos communs ancêtres dans la vie, car beaucoup de ces vaillants decendent des colons partis de chez nous pour aborder aux rives du Saint-Laurent.

Le comité des Amitiés Françaises, dont nous faisons partie et que préside avec tant d'autorité notre éminent recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Baudrillart, s'est préoccupé depuis quelques mois, avec l'aide de M. François Veuillot et de M. le chanoine Beaupin, de commémorer dignement la mémoire de ces héros par un monument qui rappelle leurs noms et leur sacrifice.

Vous-même, cher monsieur le curé, à peine arrivé dans cette région dévastée, vous avez songé à ces morts de race anglo-saxonne et de race française, mais avec une complaisance particulière quoique non exclusive pour ces derniers. Comment n'encouragerions-nous pas votre empressement à répondre à l'appel des Amitiés Françaises? Le Canada tint toujours large place dans notre coeur. Un jour même, Mgr Fabre, archevêque de Montréal, nous rencontrant à la procure de Saint-Sulpice, à Rome, nous proposa de nous emmener avec lui, de l'autre côté de l'Atlantique, pour nous confier les oeuvres d'hommes de sa ville épiscopale. Jeune prêtre, nous étions ébranlé par son appel, quand Mgr Fallières, de vénérée mémoire, nous nomma secrétaire de l'évêché de Saint-Brieuc, en prenant possession de ce siège en février 1890.

Nous connaissons mal chez nous le Canada français et le clergé franco-canadien. Ces fils de l'ancienne France ont gardé de la souche commune une unité religieuse que la philosophie du XVIIIe siècle et la révolution française ont brisée chez nous. Ils connaissent mal eux-mêmes les conditions de vie de notre Eglise très militante. Nous nous heurtons en effet à l'indifférence religieuse d'une portion importante de notre peuple et à l'hostilité passionnée de doctrinaires antireligieux, fanatiques jusqu'à la haine, qui ont apporté leurs passions violents dans les luttes des partis politiques si complexes en un vieux pays où le passé hypothèque encore le présent. Quelle différence de milieu!

La guerre nous a rapprochés en ce sens que nous avons combattu sur les mêmes champs de bataille. Mais si les armées luttaient côte à côte elles ne se mêlaient en aucune manière les unes aux autres. Seuls les cantonnements chez l'habitant, qui a porté le poids des charges militaires pendant quatre ans, sans enthousiasme d'ailleurs, a créé des intimités d'un jour où chacun s'accommodait de son hôte comme il pouvait. Nous nous sommes donc rencontrés seulement sur le terrain d'un commun souci de vainere pour demeurer libres chacun chez nous.

Le Canadien français sert loyalement l'empire britannique qui lui a garanti de larges libertés. Il lui garde de la reconnaissance pour la protection intelligente qui a permis le développement de son immense domaine de l'Amérique du nord. Seul le sens de la race nous unit avec lui dans le culte d'une lointaine histoire et de l'honneur de notre sang. Avant tout le Dominion canadien forme un pays à vie propre et pour ainsi dire indépendante qui ne sent plus le besoin de tutelle et qui garde simplement une union politique favorable à cette indépendance même. C'est une nation dont la croissance, en nous donnant de précieuses leçons, nous inspire quelque fierté. Dans cette nation jeune, deux races se partagent l'influence (catholique) par une émulation féconde: la race anglo-irlandaise et la race française. A toutes les deux, vont nos voeux, mais à la seconde une tendresse émue et le désir de lui tendre la main et de ne la retirer jamais. Les Eglises de langue anglaise et de langue française sont soeurs de la nôtre. Mais nous suivons avec un particulier intérêt les progrès admirables de celle qui continue là-bas les traditions religieuses de la race reçues au moment de sa plus haute prospérité sociale, politique et chrétienne. La greffe fut cueillie quand la tige française poussait ses rejetons les plus vigoureux.

Pour honorer les morts, nous ne nous demanderons pas quel sang coulait dans leur veines, quels mots s'épanouissaientsur leurs lèpres. Une cause unique les assembla dans un même sacrifice surnotre terre de Picardie. Malgré tout, notre pensée se reporte vers cette race franco-canadienne, dont les diocèses se multiplient de plus en plus, sur ce sol fécond, où les familles se développent aussi vite que les conquêtes de la charrue, et nous admirons que sitôt elle ait pu lever de si nombreuses légions. Tout ce qui contribue à la grandeur de la race française au Canada profite sans doute d'abord à la patrie nouvelle. Mais l'ancienne patrie de leurs pères ne reste pas indifférente à leurs progrès. Elle les suit avec émotion. Il s'y mêle maintenant un sentiment très vif d'une commune gloire.

Aussi nous formons un voeu, puisque l'occasion s'en présente, c'est que nous apprenions à mieux connaître ce peuple nouveau qu'une communauté de religion, de langue et d'origine de race nous rend si facilement accessible et compréhensible. Gardons-nous bien de nous occuper de sa politique intérieure. Nous ne la comprendrions pas plus qu'il ne saisit la nôtre. Il faut être du terroir pour bien tenir tous les secrets ressorts des partis, en quelque pays que ce soit. En revanche, profitons de sa culture intellectuelle, come il bénéficie de la nôtre et combattons côte à côte pour le même idéal chrétien que nous servons l'un et l'autre. Que notre patriotisme s'élève par-dessus la frontière du peuple pour unir nos âmes dans une même foi et de communs amours! Que nos journaux et nos revues nous parlent plus souvent du Canada! Alors nous oublierons que l'Atlantique nous sépare et nous profiterons chacun de nos expériences pour développer cette culture française, ce génie de la race, qui voisine là-bas avec la culture et la race anglo-irlandaise mais qui garde son originalité propre.

En tout cas, que l'idée des Amitiés Françaises, en se réalisant sur notre terre picarde, nous fournisse l'occasion de nous rencontrer dans le culte des mêmes mémoires et l'admiration des mêmes héros au bord des tombes de Courcelette. Dans notre pays dévasté se fera de la sorte un beau geste de concorde et de prière, prélude d'une intimité plus étroite et d'une fraternité plus effective dans l'action.

Avez notre plus paternelle bénédiction, recevez, monsieur le curé, l'assurance de nos sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

✠ ANDRE, Evêque d'Amiens.

CE QUI DIT LA PRESSE

Une Réponse Claire

(La Gazette)

La victoire du gouvernement dans les premières élections partielles depuis que l'hon. M. Meighen est premier ministre, peut ne pas indiquer le sentiment général envers son cabinet, mais elle est sûrement de nature à encourager ceux qui croient en sa politique et aux principes qu'il représente. A St-Jean, N.-B., et à Colchester, N.-E., une bonne occasion de connaître l'opinion des électeurs a été offerte. Le gouvernement l'a emporté par de si fortes majorités que l'opposition ne peut expliquer sa défaite. On a reproché au gouvernement Meighen de ne pas représenter le peuple; deux comtés de provinces maritimes viennent de le juger. La réponse est claire. Le ministère Meighen a l'appui du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse; ce résultat permet au premier ministre de croire que le reste de l'électorat du pays est avec lui. Les fermiers ont reçu une leçon de sagesse dans Colchester. Ni le parti libéral, ni celui des fermiers, n'ont l'appui de la population. M. Meighen a raison d'être fier du témoignage de confiance qui vient de lui être donné.

L'électorat est Satisfait

(Le Standard, de St-Jean, N.-B.)

Les derniers résultats obtenus jusqu'à présent indiquent que l'hon. R.-W. Wigmore a obtenu une majorité de 4,190 voix sur le Dr Emery sur un total de 11,866 votes enregistrés. Il résulte de ces chiffres que le candidat défait perd son dépôt. Ses amis naturellement affirment que le résultat était connu, ce qui indique clairement qu'ils n'ont pas usé de discrétion en le priant d'entrer dans la lutte. Il faut cependant regretter que si peu d'électeurs aient daigné se rendre au poll. La majorité de Wigmore aurait ainsi été plus considérable. Le Dr Emery et ses partisans savent maintenant ce que pensent les électeurs de St-Jean et d'Albert de la politique du candidat vaincu.

Les provinces maritimes ont donné à l'hon. Mackenzie-King une réponse catégorique. Les gens de cette province sont trop prudents et trop prévoyants pour se laisser guider par l'éloquence dont le chef de l'opposition est coutumier. Ils ne sont pas de ceux qui veulent perdre les bénéfices qu'ils possèdent déjà pour devenir les victimes de promesses qui ne se réaliseront jamais. Ils sont satisfaits du programme du parti national libéral-conservateur que "le cabinet Meighen s'est engagé à mettre à exécution. Il contribuera au bien-être moral et matériel de la nation et assurera la prospérité du pays.

Coup de Droite et de Gauche

(Le Chonicle le Québec)

La nouvelle administration Meighen n'a pas seulement subi une infusion de sang nouveau mais elle a donné un coup de droite et de gauche par sa double victoire dans les provinces maritimes. Venant après le récent essai de sa force dans l'élection du Manitoba ce résultat semblerait indiquer que les succès antérieurs des fermiers étaient plutôt autant de tentatives que d'indices réels de la force politique, ce qui, si c'est vrai, est une excellente chose pour le Canada.

Le Chronicle ne veut pas exagérer l'importance des deux victoires d'hier ni mal estimer les forces de l'opposition. En même temps, nous croyons qu'il y a lieu de s'encourager pour ceux qui désirent le progrès selon un principe plutôt que le progrès d'une classe ou d'intérêts divisés. C'est, en ce sens que nous nous réjouissons de la décision des provinces maritimes.

Une Puissante Emprise

(Le Journal d'Ottawa)

En résumé le résultat des deux comtés révèle trois choses: en dépit de touts les rumeurs de malaise et de mécontement, le gouvernement Meighen exerce une emprise puissante sur le pays; le parti libéral guidé par l'hon. King est une force politique languissante; le parti agraire est loin d'avoir la puissance qu'on lui concédait dans les provinces maritimes.

Le Peuple à Parlé

(La Patrie)

Les nouveaux collègues de l'hon. M. Meighen ont été élus dans Colchester, N.-E., et St-Jean, N.-B., par des majorités qui expriment clairement la volonté de l'électorat de ces deux comtés des provinces maritimes. M. Wigmore l'emporte par 4,190, et M. McCurdy, par 1,750. Aucun truc électoral n'aurait pu sans doute changer le réultat de cette double lutte sur laquelle tout le pays avait les yeux, à cause de l'importance que l'on y attachait en haut lieu. Le premier-ministre lui-même avait laissé entendre que si ses nouveaux collègues étaient battus et si son gouvernement subissait un échec aux élections partielles qui seront ordonnées dans un délai raisonnable, un appel général à l'électorat serait dans l'ordre des choses possibles. Le verdict rendu dans Colchester et Saint-Jean met sans doute le ministère à son aise à ce sujet.

Il y a peu d'exemples dans notre histoire politique où les nouveaux ministres aient eu à subir une élection, le lendemain de leur entrée dans le cabinet. Le cas le plus mémorable est celui de Wilfrid Laurier qui, en 1877, ne réussit pas à obtnir la confiance des électeurs de Drummond et Arthabaska, après son entrée dans le cabinet Mackenzie comme ministre du Revenu de l'Intérieur. Les luttes électorales à cette époque, dans notre province, étaient d'une violence extrême.

Le succès de M. Wigmore dans Saint-Jean ne paraissait faire de doute à personne, mais peu de gens comptaient sur celui de M. McCurdy dans Colchester. Tous deux ont raison d'être fiers du témoignage éclatant de confiance qu'ils reçoivent.

Les partisans d ministère ne cachent pas leur joie de constater que des démarches se font dans les diverses provinces pour réorganiser les forces du parti. La lutte dans Colchester et Saint-Jean paraît avoir été conduite avec l'entrain des anciens jours.

Un Eclipse

(L'Evenement)

La victoire des honorables MM. Wigmore et McCurdy, dans Saint-Jean et Colchester, veut surtout dire une chose, à savoir qu'il n'y aura pas d'élections générales, cet automne. A ce point de vue, il est probable que ce résultat ne déplaît guère aux chefs des deux vieux partis, sinon à celui plus jeune des fermiers-unis.

Les honorables MM. Meighen et King n'ont pas encore eu le temps de visiter les différentes provinces, en leur qualité officielle. L'un et l'autre sont à peine au début de leur campagne oratoire, le premier ministre dans les provinces de l'est, et le chef de l'opposition du côté du couchant. Quant à l'honorable M. Crerar, qui ne s'est pas montré pour aider son candidat dans Colchester, on dirait qu'il subit une éclipse. Comme c'est le moins acceptable des trois, à notre sens, nous ne regrettons guère l'absence ou la disparition de son astre.

Importante Victoire

(Le Matin)

Le cabinet Meighen vient de remporter une importante victoire. M. McCurdy a été élu dans Colchester par une majorité de 1,50 voix; dans St-Jean, M. Wigmore l'emporte par 4,200 voix sur un adversaire qui perd son dépôt.

Ceux-là qui prédisent une défaite assurée et écrasante au futur candidat de M. Meighen dans la province de Québec, s'exposent peut-être à d'amères désillusions.

Tout le monde ne croit pas que l'attitude de notre province de faire bloc à part soit absolument sage et profitable. Il est peu raisonnable de prétendre aussi qu'elle pourrait ravaler sa dignité en envoyant une couple de ministres la représenter dans le cabinet actuel. Le bloc appelle le bloc; et il n'est pas bien certain que M. Meighen ne parvienne pas à se maintenir longtemps au pouvoir, grâce à l'appui des autres provinces. Et ce n'est pas là où nous serons le moins représentés que nos droits et nos intérêts seront le mieux sauvegardés. Bien au contraire. S'il nous est possible, plus que toute autre province, de nous passer de l'organisation fédérale, ce n'est pas sans de graves inconvénients pour tout le Canada et nous mêmes. Le courant de sympathie à notre égard qui traverse le pays favorisenotre rapprochement, heureusement.

L'on s'obstine trop à n'y voir qu'une tactique politique. Quoiqu'il en soit, notre prestige, notre force et notre influence sont reconnus. tE jamais nous n'avons rien obtenu pour la sauvegarde de nos droits qu'en vertu de cette reconnaissance seule. Il est téméraire d'attendre tout de la générosité politique de ceux-là avec qui nous refusons, avec ostentation, de coopérer.

Notre province a protesté raisonablement; il est temps qu'elle passe à une autre sorte d'exercices, plus conformes à la prospérité du Canada.

(Le Devoir)

Le Devoir, en chronique d'Ottawa, consacre un long article à commenter les élections de lundi. Nous en détachons quelques passages.

Après avoir dit que "le résultat des élections partielles a surpris les amis du gouvernement eux-mêmes," le Devoir continue :

"M. McCurdy avait, en effet, un rude adversaire en face de lui. Le jeune parti agraire de la Nouvelle-Ecosse, encore dans l'ardeur de la jeunesse, avait choisi un candidat qui a un bon dossier de service dans la dernière guerre et qui était bien connu dans le comté. De plus, 70 pour cent de la population totale du com[illegible]urale et était susceptible de [illegible]rallier au parti fermier. La victoire semblait si peu sûr que le ministre des travaux publics avait requis l'aide du premier ministre, de trois membres du cabinet, d'une douzaine environ des députés les plus influents de la droite qui ont été, à tour de rôle, ou en compagnie, des discours aux électeurs de Colfaire des discours aux électeurs de Colcester."

Le Devoir ajoute que la défaite du Docteur Emery dans les comtés de Saint-Jean et Albert, Nouveau Brunswick, était prévue avec certitude "M. King, dit-il, qui demande aux libéraux de tous les comtés du pays de présenter un candidat à toute élection, ne s'est pas engagé évdemment à les soutenir de l'éloquence de sa parole, puisque, tandis que son candidat faisait sa campagne politique, le chef de l'opposition se dirigeait vers l'Océan Pacifique et vers l'Ouest, sans se préoccuper autrement de l'élection partielle. Cette conduite n'est pas sans éveiller toutes sortes de suppositions dans l'esprit des gens."

Plus loin le Devoir dit : "Et le contraste est frappant entre la position du parti libéral dans les assemblées législatives provinciales, son esprit agressif, ses succès dans le domaine fédéral. Il ne se relève pas du coup que M. Robert Borden lui a asséné lorsqu'il a appelé dans les rangs de l'unionisme les principaux libéraux. Cette saignée l'a affaibli. Et la mort de son grand chef, Sir Wilfrid Laurier, lui a porté un autre coup dont les conséquences ont encore été aggravées par le choix du chef de l'opposition qui paraît manquer des qualités requises, du prestige, de l'envegure et de l'expérience parlementaire nécessaires. L'avenir et même l'existence du parti libéral, comme parti fort et puissant, semblent irrémédiablement compromis dans tout le dominion. Il est même menacé dans Québec, son château-fort, où les chefs du parti semblent sympathiser avec le gouvernement National libéral-conservateur sur la question de la protection. M. Meighen ne se laisse effrayer par rien, et il a parlé à Québec, en compagnie de M. Taschereau, et il a parlé, hier, à Sherbrooke, il s'est fait l'écho des paroles du premier ministre québecois, dans une circonstance mémorable, à Portage-la-Praire."

A la fin de l'article, le Devoir déclare : "La Minerve, de Montréal, est le centre de propagande qui s'étend sur les campagnes et rayonne dans toute la province. Et les conservateurs, fiers de leur chef jeune, agressif, entreprenant et hardi, relèvent la tête qu'ils ont tenue courbée sous l'orage."

"M. Meighen, continue le Devoir, n'a pas joué toutes ses cartes encore. Il vient de remporter une victoire sur les fermiers, une autre victoire sur les libéraux, ce qui fait bien augurer à ses partisans, pour son règne. Il a communiqué de la confiance et de l'énergie. Et maintenant, les Nationaux libéraux-conservateurs vont se lancer à l'assaut des comtés d'Elgin-est, de Peterboro ouest et de Yale-Caribou.—La Minerve.

Un triomphe significatif

(La Minerve)

Tous les journaux qui font la guerre à l'administration actuelle, cherchent maintenant à amoindrir dans l'opinion publique l'importance du verdict rendu, lundi dernier, par les citoyens de Colchester et de Saint-Jean. Ils avertisent charitablement la presse libérale-conservatrice d'avoir à se tenir dans le juste milieu et de ne pas exagérer la portée de la victoire remportée dans la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick par le gouvernment du Très Honorable M. Meighen.

Pour ridicule que puisse paraître sur certaines lèvres l'appel au calme serein et à la froide exactitude, nous voulons suivre d'aussi

(A suivre en page 4)



CITY OF ST. BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby give that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

No. 1211—To provide for cancelling certain debentures and the entry thereof in the Debenture Register and to authorize the issue of new Debentures in substitution thereof payable by a different mode of payment.

No. 1212—To provide for cancelling debentures issued under the authority of By-Law No. 916, as amended by By-Law No. 1104, and the entry thereof in the debenture Register, and to authorize the issue of new debentures in substitution therefor payable by a different mode of payment.

No. 1213—To authorize the sale of certain Debentures.

No. 1214—To provide for a change in the denominations of debentures authorized by certain By-Laws.

No. 1215—To repeal By-Law No. 1210, intituled "A By-Law of the City of St. Boniface to provide for the issue and sale of debentures to the amount of $200,000,00, as authorized by By-Laws Nos. 916 and 1004."

No. 1216—For the appointment of an Arbitrator in the matter of the claim of J C. Dussault for damages to Lot 805, DGS 76, St. Boniface. Plan 64 and the buildings erected thereon, by reason of the erection of the new Provencher Bridge.

No. 1217—To amend By-Law No. 892, respecting the appointment of a a Pound-keeper and the regulating of Ponds.

No. 1218—To close portions of rue LaVerandrye and rue Thibault and to convey the same to the Canadian Northern Railway Company and to open as a Highway and as diversion of rue Thibault all that portion of Lot Seventy-Six (76) of the Parish of St. Boniface as shewn and colored Pink on a plan attached to this By-Law.

No. 1220—Fixing the indemnity of the Aldermen of the said City, for the year 1919.

No. 1221—Fixing the Tax Rate in the City of St. Boniface for the year 1919.

No. 1222—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate Lots 7 and 8 Block 1, Plan 1441.

No. 1223—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate Lot 30, Part Lot 82, Plan 2373.

No. 1224—To Open and continue a certain street in the City of St. Boniface.

No 1225—To authorize the Mayor and Treasurer to make temporary loans from ratepayers or others, and to confirm such loans already made by the Treasurer as are provided for in Sections 526 and 677 of the St. Boniface Charter.

No. 1226—Respecting the appointment of an Assessment Commissioner.

No. 1227—Relating to Waterworks.

No. 1228—Re Tax Sale certificate covering Lot One, Block 5. Plan 2005.

No. 1229—To impose a Waterworks Frontage Rate.

No. 1230—To authorize the assignment of Tax Sale Certificates Nos. 2019 and 2020, held by the City of St. Boniface to Joseph Hebert, of the City of St. Boniface.

No. 1231—Authorizing and assignment of a Tax Sale Certificate to Louis Philippe Roy of Lot 20, Block 13. Plan 1306.

No. 1232—To determine the Business Assessment to be made upon the Corporation Companies, individuals or partnerships, liable thereto, and the Business Tax to be levied on said assessment.

No 1233—To authorize assignment of Tax Sale Certificate to Achille Houssin of Lot 60, Block 2, Plan 1028.

No. 1234—To enable the City of St. Boniface to borrow from the Banque d'Hochelaga $450,000.00.

No 1236—To authorize assignment of Tax Sale Certificates to Alice Maude Clark of Lots 72, 73 and the West Half of Lot 74, DGS 86 St. Boniface. Plan 692.

No. 1237—To authorize an assignment of Tax Sale Certificate to Union Bank of Canada of Lot 72 DGS 82, St. Boniface. Plan No. 651.

No. 1238—To provide for assessment by Special Rate the cost of a pavement on Marion Street between the easterly boundary of DesMeurons Street and the Westerly boundary of Dawson Road in the City of St. Boniface.

No. 1239—Assignment of Tax Sale Certificate re Lots 16 and 17, Block 8, Plan 1441, to LaCorporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1240—Assignment of Tax Sale Certificate Lots 5 and 6, Block 8, Plan 1441 to La Corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1241—Assignment Tax Sale Certificate Lots 3 & 4. Block 8, Plan 1441. to La Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1242—Assignement Tax Sale Certificate re Lot 2, Block 8, Plan 1441 to La Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1243—Assignment Tax Sale Certificate re Lot 38, Block, Plan 1441, to La Corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1244—Assignment Tax Sale Certificate re Lots 36 & 37. Block 4, Plan 1441, to aL Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1245—Assignment Tax Sale Certificate re Lots 3 and 4 Part of Lot 82, Plan 2213 to the Equitable Trust Co.

No. 1246—To authorize assignment of Tax Sale Certificate to the Trustee Company of Winnipeg Limited re Lot 1, excepting thereout the most Northerly 82 feet, Block 33, Plan 386.

No. 1247—To authorize Tax Sale Certificate to the Anglo-Americain Trust Company re Lot 2. Block 5, Plan 2005.

No. 1248—To abolish Jitneys.

No. 1249—To authorize the acceptance of $5000.00 as compensation for the right-of-way of the Greater Winnipeg District as shewn on a plan registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 2531.

No. 1250—Respecting the appointment of a Permanent Board of Assessment Commissioners.

No. 1251—To authorize assignment of Tax Sale Certificate to the Trustee Company of Winnipeg, Limited. of Lot 41. Block 3, Plan 1357.

No. 1252—Assignment of Tax Sale Certificates to Alex. Parker re Lots 19 and 20, Block 18. Plan 386.

No. 1253—Respecting the Supply of Water to the Rural Municipality of St. Vital by the City of St. Boniface.

No. 1254—For the appointment of a Poundkeeper and to regulate Pounds.

No. 1255—Authorizing an Assignment of Tax Sale Certificate to John Orr Newton of Lot 13, Block 34, DGS 80-89 St. Boniface, Plan 386.

No. 1257—Authorizing an Assignement of Tax Sale Certificate to John Orr Newton of portion of Lot 7, Block 34, DGS 80-89 St. Boniface Plan 386.

No. 1258—To open as a public highway all those portions of Lots 121 and 122 of the Parish of St. Boniface as shewn and colored pink on a plan attached to this By-Law.

No. 1260—To regulate the use on City Streets of traction engines, thrashing machines, harvesters and other heavy machines.

No. 1261—Regulating public bridges.

No 1262—To close portions of St. Joseph's Road in the City of St. Boniface and to convey the same to La Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1263—Fixing the indemnity of the Aldermen of the City of St. Boniface for the year 1920

No. 1264—Fixing the tax rate in the said City for the year 1920.

No. 1265—Authorizing assignment of Tax Sale Certificates to the First National Investment Company, Limited, re lots 115, 116, 123, 125, 126, Block 1, Plan 1053.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba", or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order,
Ernest GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface. Man.. September 23rd. 1920.

Nous apprenons avec plaisir que M. J.-Albert Thibault vient d'être nommé secrétaire de la Commission des Utilités Publiques en Alberta à la suite de la démission de M. J.-E. Reilly. Cette promotion est certainement des plus méritées et nous offrons nos félicitations à notre jeune compatriote qui nous donne encore une fois l'occasion de constater que le Canadien-français ne le cède en rien à nos compatriotes de langue anglaise. M. Thibault est le gendre de notre compatriote, M. Isaïe Lavoie.

PETITES ANNONCES

Un ménage à vendre pour cause de départ. Un poêle de cuisine tout nicklé, un tortu, un buffet, chaises, table, tapis, etc. Prix modérés. S'adresser, 109, rue Bertrand, Norwood.

ON DEMANDE — Une jeune fille ou jeune femme pour avoir soin d'un enfant. Bon salaire pour personne compétente. S'adresser au no 67 Middlegate, Armstrong Point. Prendre le tramway de Broadway ou Corydon jusqu'au pont Maryland.

A LOUER—Chambre garnie avec salle de bain à loeur, 2 minutes du tramway. S'adresser : J. Forstall, 55. rue Masson.

FEUILLETON DU "MANITOBA"

No 10

Le Grand Mufflo

Par Pierre L'Ermite.

Il toisa le bleu d'un regard hautain.

Mufflo rectifia la position et fit le salut militaire.

— Excusez, Monsieur le major... mais je viens parce que je me trouve dans une situation spéciale...

— Situation spéciale?...

L'officier se fit plus raide encore.

— Oui, Monsieur le major... assez spéciale!... Voulez-vous me permettre de l'expliquer?...

— Espèce d'intrigant!... Savez-vous que vous n'y couperez pas de huit jours pour venir me relancer dans mon habitation particulière?... Vous ne pouviez pas me raconter cela ce matin à la caserne?... Votre nom?...

— Rumahu, Prosper-Désiré.

Ce nom ne lui disant rien, le médecin étendit un doigt impératif vers le quartier.

— Demi-tour!... Vous aurez de mes nouvelles demain...

— Si seulement Monsieur le major voulait jeter un simple petit coup d'oeil sur cette lettre?...

— Ah ça!... s'écrie le gradé, en croisant les bras avec colère, faut-il que je vous lâche mon chien dans les mollets?...

Une sueur froide perla aux tempes de Mufflo.

— Regardez seulement la signature, Monsieur le major!...

— Je ne regarderai rien du tout!... Demi-tour, et au trot!...

— Turc, ici!

La main du major s'abattit sur la grille. Mufflo enfonçait déjà son képi pour dévaler la rue en quatrième vitesse avec accélérateur, quand, subitement, il eut l'inspiration de jeter, comme on tire une suprême cartouche, ces mots éperdus :

— C'est pourtant du Vénérable de ma Loge!

L'effet de cette phrase fut aussi magique qu'instantané. La figure de l'officier se détendit aussitôt.

— Mais il fallait commencer par là, mon garçon!... Comment!... Vous êtes d'une Loge, et je ne le savais pas!... Passez-moi votre lettre...

Le major la lit, et, subitement calmé, fait entrer le gros Mufflo dans la cour, rattache le chien et introduit son visiteur au salon :

— Votre Vénérable à l'air de vous aimer beaucoup...?

— Il ne m'aime pas... il m'idole!... Et vous savez, il a le bras long, il en connait, des députés!...

— C'est entendu... Mais au juste, vous voudriez quoi?...

— Filer chez nous par le rapide le plus rapide!

— Ça peut se faire...

Et le major ajoute à voix basse:

—... Pour combien de jours?...

— Pour tout le temps, parbleu!

Le médecin eut un haut-le-corps.

— Pas possible, mon jeune ami!... J'en ai déjà expédié cinq; ce pourquoi j'ai déjà eu un entrefilet embêtant dans le journal clérical.

— Je serai le sixième... la demi-douzaine!...

— Vous en parlez à votre aise! Et puis, eux, c'était tout au début, dès leur arrivée au corps... J'étais prévenu d'avance... ne les connaissait pas!... Alors, la chose a marché toute seule. Mais vous. Je ne peux pas!... Je ne vois pas de prétexte pour me couvrir... Si encore vous étiez faible de constitution!...

— Oh! tâchez, major!... Si vous saviez... moi qui suis un convaincu, un anticlérical pur sang, figurez-vous que j'ai une soutane à côté de moi!

— Ah! laquelle?...

— Un nommé Ruault.

— Je connais!... Un petit poseur...

— Il me pue au nez le jour et la nuit... c'est mon voisin de lit.

— Je l'ai ausculté l'autre jour... il fait de la tuberculose. Je dirai qu'on l'envoie coucher au camp.. Ça vous débarrassera toujours d'autant!

— Oui, mais, comprenez! Je voudrais être débarrassé tout à fait.

— Alors indiquez-moi un moyen!... Le général me tient déjà très à l'oeil.

— Vous ne pouvez pas me trouver une maladie... n'importe laquelle?...

— Déshabillez-vous... Je vais voir...

Longuement, le major l'examine et, à la fin d'un ton découragé :

— Je ne vois rien... absolument rien!... Vous n'êtes pas un homme, vous êtes un poteau!... Des poumons de boeuf, des muscles de fer... un estomac de caïman!...

— Oh ça... c'est le meilleur!...

— Vous devez digérer des cailloux, hein?...

Mufflo se redresse avec orgueil:

— J'ai mangé une fois un mètre quinze de boudin à l'ail.

Et ça a passé?...

— Comme une absinthe!... Oh, avec trois litres de vin.

Subitement, le docteur devient plus attentif. Accroupi à terre, il palpe avec méticulosité le genou du soldat :

— Vous avez une cicatrice, là?

— Oui, je suis tombé de bicyclette.

— Il y a longtemps?...

— Une dizaine d'années.

— Ça ne vous fait pas mal?...

— Jamais!

— C'est ennuyeux!

Puis, comme se parlant à lui-même :

— A la grande rigueur, cela pourrait me couvrir devant une enquête possible...

Alors, il s'adresse à Mufflo... Boitez un peu ce soir, et demain... Vous serez censé être tombé... Venez à la visite dans trois ou quatre jours... je vous porterai malade et à l'infirmerie... Je ne sais pas au juste pourquoi... épanchement de synovie ou autre... Vous resterez là quelques semaines, vous comprenez?... Et s'ils passe une contre-visite, vous serez censé aller mieux...

— Parfaitement!

— Tout cela, à cause du capitaine.

— Un clérical?... demande Mufflo.

— Un sous-sacristain qui m'observe... Oh! mais, moi aussi, je le tiens à l'oeil... Je le ferai bien sauter un jour!

— Malheur!... fait Mufflo en fermant les deux poings... si vous avez besoin de moi?

— Et après, je tâcherai de vous expédier en congé de convalescence?...

— Mais que vous êtes donc gourmand!... Prenez d'abord ce que l'on vous offre!... Un congé, ça se renouvelle!...

— Et si, par guignon, vous changiez de garnison?...

— N'ayez pas peur!... De notre graine, il en restera toujours, et aux bonnes places!...

— Major, merci!...

Et Mufflo lui gratta dans la main.

Quand il fut parti, le médecin ouvrit vivement les deux fenêtres du salon pour aérer. Puis il s'assit à un petit bureau presque féminin, fermant à clé et il écrivit, en pesant bien tous ses mots :

Mon cher Vénérable,

Je viens de faire l'impossible pour renvoyer dans sa famille le F. Rumahu, Prosper-Désiré. J'ai un certain mérite à cela, car c'est un sujet très difficile pour un congé de convalescence. Il ruisselle littéralement de santé! J'espère que vous me saurez gré de ce service. Si vous voyez—et vous devez en voir—des FF. ayant plus particulièrement accès auprès de notreF. le ministre, dites-leur que je moisis dans cette garnison depuis bientôt deux ans, et que j'ai autant de droits pour passer au choix à Paris que le F. Boularand, dont l'avancement est un peu scandaleux, soit dit entre nous?

D'ailleurs, je viendrai bientôt à Paris, et compte aller vous voir.

En attendant ce grand plaisir, croyez-moi votre tout dévoué,

K. Dolfusse.

P.-S.—Je ne sais pas au juste sous quelle rubrique je vous expédierai le F. Rumaho, mais je m'arrangerai...

Surtout pensez à moi...

CHAPITRE VIII

Les Fiançailles de Mufflo

Lettre de Lui

Mon cher Oscar,

Je vais t'annoncer la plus inattendu, la plus stupaifiante des nouvelles : je vais me marier!...

Tel que je te le dis!

D'abord, je n'y ai pas cru moi-même; et puis, ensuite, j'y ai cru.

Voici la chose : Tu sais que grâce au Vénérable..., de la Loge, je me suis fait mettre dans le service auxiliaire pour faiblesse de constitution... Figure-toi que cela m'a impressionné, et, pendant deux mois, je me suis demandé si réellement j'étais pas tuberculeux?

Mais le capitaine des pompiers et le vétérinaire de la mairrie, et le médecin du bureau de bienfaisance—nous buvons tous les matins la goutte ensemble,—m'ont tout à fait rassuré : pourtant, je débarque ma blanchisserie qui est très mauvaise pour la poitrine, par rapport à l'humidité et aux courants d'air, par rapport aussi à ma femme, qu'est une femme du grand monde.

D'ailleurs, j'ai déjà de quoi vivre, la maman Rumahu a un joli petit bas de laine, va; et puis, en luant les bocaux j'aurai presque autant de bénéfice qu'à les exploiter et à sur le linge des cléricot... qu'est aussi anémiant que possible.

Donc, je me marie...

Ma petite femme a vingt ans; moi, j'en ai vingt-quatre et demi; tu vois que l'attelage ira bien.

(A suivre)

Le rôle du Canadien-français dans l'industrie

Le professeur Bracq, de l'Université Vassar, dans une de ses études sur les Canadiens-français, dit que ceux-ci ne sont réllement inférieurs aux Anglo-Canadiens qu'à un seul point de vue: au point de vue industriel.

Le savant professeur explique d'ailleurs que lors de la conquête il n'y eut guère que les colons pauvres et le clergé qui ne retournèrent pas en France, si bien que dès 1760 nos malheureux ancêtres, abandonnés des leurs, se trouvèrent fatalement condamnés à une dépendance économique dont il n'était pas facile de se relever.

Pendant ce temps, au contraire, les Anglo-Canadiens, aidés par le capital Anglais et favorisés naturellement par tous les avantages réservés à la race conquérante dans un pays conquis, monopolisèrent l'industrie.

Pourtant, en dépit des circonstances défavorables, quelques-uns des nôtres sont arrivés, à force de ténacité, de travail opiniâtre et defforts continus, à se tailler une place enviable dans lindustrie du pays.

Il est même une branche de celle-ci où les nôtres ont atteint une position prépondérante : c'est celle de la fabrication de la chaussure, et cela à tel point qu'il n'est pas exagéré de dire qu'en Canada l'industrie de la chaussure est une industrie canadienne-franBaise.

Parmi les gens de notre race, bien peu se doutent que 65 pour cent de la production totale des chaussures au Canada provient de la province de Québec et que près de 40 pour cent des manufactures de chaussures de cette province appartiennent en toute propriété à des Canadiens-franaçis.

Et cependant c'est un fait; et non seulement les nôtres sont puissants comme patrons, comme directeurs dans cette branche d'affaires par le nombre et l'importance de leurs maisons, mais ils y sont puissants aussi par le pourcentage considérable qu'ils occupent parmi la classe ouvrière employée dans les manufactures, puisqu'il entrent pour les sept-huitièmes du personnel masculin et féminin travaillant à la fabrication de la chaussure, et cela même dans les entreprises appartenant à des Anglo-Canadiens ou autres.

Comme Canadiens - français, dans l'intérêt de l'avenir de notre race, nous devons donc encourager de toutes nos forces cette industrie. Comment? c'est très facile et très simple: en achetant des chaussures fabriquées au pays.

Comme Canadiens tout court, comme citoyens de notre grande Confédération, nous devons également acheter des chaussures canadiennes. Pourquoi? parce que cela contribuera à enrayer la dépréciation ruineuse de notre change et l'accroissement du coût de la vie.

Enfin notre intérêt propre nous pousse à favoriser cette industrie, puisqu'il est prouvé que les chaussures de fabrication canadienne sont notablement supérieures en qualité à la plupart des chaussures importyes, spécialement aux chaussures américaines.

Achetons donc des chaussures fabriquées chez nous en nous disant que chaque dollar dépensé ainsi revient en grande partie aux nôtres soit comme profit soit comme rémunération de travail. Le public Canadien achète pour cinq millions de dollars de chaussures par année aux Américains; cessons d'enrichir pareillement nos voisins, enrichissons-nous d'abord nous-mêmes.

L'invasion industrielle américaine

Chacun connaît ces magnifiques pages de notre histoire dans lesquelles de Salaberry et ses braves ont écrit des poèmes sanglants qui sont notre gloire et seront, dans le recul des temps, la gloire de nos enfants et de nos arrière-petits-enfants. Chacun sait quelle fut l'importance de la victoire de Châteauguay qui arrêta l'invasion américaine.

Aujourd'hui nous avons à gagner une autre victoire de Châteauguay, aujourd'hui nous avons à repousser une autre invasion américaine.

Il ne s'agit pas cette fois d'une invasion à main armée mais d'une invasion par des moyens pacifiques qui n'en serait pas moins dangereuse pour nous, si nous n'y prenions pas garde.

La guerre horrible par laquelle une grande partie de l'Europe a été trop longtemps ensanglantée et par laquelle le monde entier a été ébranlé est enfin finie. La paix est signée, c'est vrai, mais la lutte continue, lutte acharnée— non plus sur les champs de bataille mais sur le terrain économique et cette lutte-là, malheureseement, les Alliés des jours passés se la font entre eux comme ils la font contre leurs anciens ennemis et rien ne permet de prévoir le jour lointain où elle prendra fin.

Nous autres Canadiens, nous sommes une fois encore attaqués par nos puissants voisins. Ils n'ont pas l'intention de s'emparer de notre jeune pays avec l'aide de leur armée; ce qu'ils veulent, c'est mettre peu à peu la main sur ses immenses richesses, c'est se rendre maîtres du marché canadien afin de nous tenir sous leur dépendance économique.

Défendons-nous. Nous sommes un très petit peuple par rapport à eux; devons-nous pour cela renoncer à lutter? Prenons exemple sur les héros de Châteauguay.

Point n'est besoin de donner notre sang ,il suffit de nous entraider. Comment? en évitant d'une faoçn générale d'acheter des articles importés, en leur préférant toujours des articles canadiens.

Si nous agissons ainsi nous et notre dollar
nous défendrons victorieusement et notre dollar canadien ne tardera pas à valoir aux Etats-Unis plus qu'il ne vaut actuellement.

Favorisons les industries canadiennes, afin d'assurer pour le présent et pour l'avenir notre indépendance économique. Toutes ont besoin de notre support. Il en est que nous pouvons d'ailleurs aider sans avoir pour cela à faire le moindre sacrifice.

Considérons, par exemple, l'industrie de la chaussure si prospère au Canada et dans la province de Québec en particulier. Les chaussures fabriquées chez nous satisfont complètement les exigences des plus difficiles quant au style, au confort, à la qualité de la matière premiqre et de la confection et, dans la plupart des cas, les prix sont inférieurs à ceux des chaussures importées.

Or les Américains exportent chaque année au Canada pour quatre millions de dollars de chaussures sur lesquelles un million doit être payé en droits de douane.

Au lieu de donner inutilement notre argent aux Américains, donnons-le à nos industriels. Aujourd'hui 65% des chaussures fabriquées au Canada proviennent de la province de Québec—40% des manufactures de chaussures du Canada appartiennent en toute propriété à des industriels canadiens-français et, aussi bien dans les ateliers anglais que dans les ateliers français, les 7-8 des ouvriers et ouvrières sont des Canadiens-français.

Les Canadiens-français ont donc atteint une position prépondérante dans cette industrie. Il ne tient qu'à nous, en exigeant de nos fournisseurs des chaussures canadiennes, que cette prépondérance grandisse encore, ce qui accroîtra la richesse de la province et la province et la puissance des nôtres et nous délivrera de l'oppression économique étrangère.

DECES

Madame François Deniset (née Rachel Bernier) est décédée presque subitement mercredi dernier à sa résidence 139 Avenue Provencher.

Nous enregistrons cette mort avec une vive douleur.

Epouse et mère elle fut admirable et nous croyons avoir le droit de la classer parmi les femmes fortes de l'Evangile.

Chrétienne d'une foi agissante elle relevait toutes ses occupations à la hauteur d'un devoir, et ce devoir elle l'accomplissait toujours avec une sérénité qui se traduisait par une souriante gaieté.

Mère de six petits enfants, Dieu l'a appelée à Lui, toute jeune encore—35 ans!

Que la Sainte volonté de Dieu soit faite!

Nous la pleurons avec son mari et sur sa tombe nous nous agenouillons confiants dans la miséricorde du Divin Coeur qu'elle a aimé et servi.

Nous ne saurions être insensibles aux témoignages de sympathies que les familles Deniset et Bernier ont reçus de la part de leurs amis dans cette épreuve douloureuse.

C'est avec un sentiment de reconnaissance bien sincère que nous remercions tous ces amis.

NOTES LOCALES

Copie d'une résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Saint-Boniface à sa séance du 27 septembre 1920 : Les membres du Conseil de la Ville de Saint-Boniface ont appris avec un bien vif regret la mort de M. Joseph Turenne, ancien Maire de la Ville et ancien Magistrat de Police, et désirent offrir à la famille du décédé l'expression de leurs plus sincères condoléances dans le deuil qu'elle vient de subir.

Lundi matin, à la cathédrale, avait lieu le mariage de Mlle Célina Brault, de la rue Langevin, à M. William-W. Oakley, de Winnipeg. M. et Mme Oakley résideront à Vancouver.

M. Eugène Couture est parti dimanche pour Montréal, où il suivra les cours universitaires du génie civil au McGill.

Mlle Yvette Guilbert est en voyage d'affaires pour le gouvernement provincial à Portage-la-Prairie depuis quelques semaines.

Il y aura répétition du choeur de la cathédrale, vendredi prochain, le 1er octobre. Tous les membres doivent se faire un devoir d'assister à ce premier exercice. L'on invite cordialement tous ceux qui veulent prêter leur concours à donner leur nom au maître de chapelle, M. S. Hélie.

LA PRESSE

(Suite de la première page)

sages conseils et nous n'exagèrerons pas. Seulement, qu'il nous soit permis de poser quelques questions à ces néophytes de la modération.

Si le gouvernement Meighen avait essuyé un échec lundi dernier et que l'un de ses ministres eût mordu la poussière, quelle attitude auraient prise ces mêmes journaux et quelles eussent été leurs conclusions? Depuis l'ouverture de la campagne, ils avaient préparé l'opinion publique. N'auraient-ils pas dit alors: "Le peuple a parlé. La voix du pays s'est fait entendre. L'électorat a prononcé un jugement sans appel. L'administration Meighen n'a pas la confiance populaire. Saint-Jean et Colchester ont parlé au nom des provinces maritimes et les provinces maritimes ont parlé pour les neuf provinces de ce Dominion. Le Canada ne veut pas être gouverné par le parti national libéral-conservateur. Le gouvernement Meighen n'a pas la confiance du peuple et il faut immédiatement des élections générales."

Voilà le langage que l'on aurait tenu. Et l'on aurait ajouté : "Certaines élections partielles, à cause des circonstances dans lesquelles elles se font, ont une signification générale et le verdict qui est alors rendu est le verdict de tout le peuple. Sir Wilfrid Laurier n'a-t-il pas dit justement qu'il avait perdu le pouvoir lors des élections partielles de Drummond-Arthbaska?"

Il est certain que tout le pays avait les yeux tournés vers Colchester et Saint-Jean. Un député rouge disait à ses électeurs : "MM. Wigmore et McCurdy vont être battus et nous aurons des élections générales."

Malgré tous les calculs, toutes les comparaisons que certains se permettent pour se consoler, un fait demeure: dans Saint-Jean le candidat libéral a perdu son dépôt, et dans Colchester, le candidat fermier-uni, malgré sa personnalité, malgré l'appui ardent qu'il a reçu des chefs du mouvement, a été défait par plus de 1700 voix alors que, dans ce même comté, lors des élections provinciales, le candidat fermier-uni avait été élu par une forte majorité.

On dit que les libéraux-conservateurs se sont battus avec acharnement et qu'il ne faut pas dans ces circonstances s'étonner de leurs succès. Tant mieux! Ce qui pour le nouveau parti national libéral-conservateur est un gage assuré de victoire, c'est son ardeur, son enthousiasme et sa grande combaivitél .l - ...W !WJk 'a-y 1ufwû tivité. Il n'y a pas à songer à lui reprocher l'entrain avec lequel il fait la lutte.

L'honorable M. King a lancé son candidat, le docteur Emery, dans la mêlée et, après avoir dit qu'il faisait la bataille partout, il n'est même pas allé prêter main forte à celui qu'il avait poussé, contre toute espérance, dans cette aventure de chercher à faire triompher le drapeau libéral. Il a cru plus sage et plus prudent d'assister de loin à la bataille et c'est sur les côtes du Pacifique que lundi dernier il a appris que les restes de son parti avaient été balayés dans le Nouveau-Brunswick.

De son côté, l'honorable M. Crerar n'a pas jugé à propos d'aller appuyer le capitaine Dixon. Pourquoi le chef des fermiers-unis ne vient-il pas dans l'Est exposer la politique de son parti? Est-ce parce qu'il se doute que ses théories libres-échangistes sont justement impopulaires dans cette immense partie du Canada, qui s'est développée en autant que les principes de la protection ont été judiciuesement mis en application?

Contrairement aux deux autres chefs, l'honorable M. Meighen s'est lancé dans l'arène et c'est avec l'ardeur qu'on lui connaît qu'il a entrepris de faire triompher le programme du parti national libéral-conservateur. Le premier ministre est allé appuyer ses candidats et les membres de son ministère ont fait la lutte aux côtés de leurs collègues.

La bataille a été rude; on prédisait la défaite de M. McCurdy, et, comme le disait un journal nationaliste, le résultat de Colchester a surpris les partisans du gouvernement eux-mêmes. Le triomphe n'en est que plus éclatant. Et c'est avec un grand courage, une ardeur nouvelle, un optimiste serein, que les forces libérales-conservatrices, sous la conduite d'un chef dont ils sont justement fiers, marcheront à de nouvelles luttes, à des victoires nouvelles pour le plus grand bien du pays et de la nation.

—*Marcel Raymond.*

LE CANADA MUSICAL

Toute la population du littoral de la Riviera a ressenti un émoi facile à comprendre en apprenant que Mary Garden, la célèbre créatrice de Louise, de Pelléeas et de Mélisande, et de tant d'autres oeuvres célèbres, avait failli se noyer à Nice, le mois dernier. Le ténor John McCormack, qui a entrepris une tournée mondiale, s'est vu en butte à une démonstration hostile, en Australie, parce que le God Save the King n'avait pas été inscrit sur son programme. Voilà quelques-unes des nouvelles récentes contenues dans le dernier numéro du Canada Musical. Un article intéressant sur l'Opéra de Paris se trouve dans les colonnes de la musique en Europe. Comme illustrations, il y a, en première page, unportrait très réussi de Mlle Corinne Dupuis, et, dans le corps du journal, la reproduction autographiée des signatures des membres du quatuor Flonzaley. Des photographies de Robert Couzinou, avec une dédicace, de Salvator Issaurel en compagnie du pianiste Dansereau, etc., ornent aussi la revue montréalaise toujours parfaitement documentée. Toute personne qui s'occupe de musique doit acheter Le Canada Musical. Prix 15 sous. Pour les abonnements, on doit s'adresser à Casier postal 1509, Montréal, Canada.

AUCTION SALE

At La Broquerie, Manitoba
— At the —
FARM OF MR. LOUIS MATILE
Monday, October the 4th, at 10 a.m.

One team 10 years, with a summer colt; one colt, two years old; one colt, three years old; one horse, five years old; one team of mares 4 and 6 years; one team of Red, 7 and 8 years; 8 cows (fresh), 3 cows for beef; 25 cows to calf frof now to the month of January; one bull, 2 years old; nine heifers; one and half year old; one steer, one a half years old.

And all kinds of farf implements, also harnesses.

TERMS : All sums under $25.00 payable cash. For bigger amount: 50 per cent. payable in six months from the tife of sale, balance one year, at 8 per cent. interest per annum. For cash payments 5 per cent. discount will be allowed. All will be sold without reserve. Reason of sale : difficulty to obtain help. Good roads for automobiles.

OSCAR BALCAN,
Auctioneer.

TENDERS FOR CONSTRUCTION



DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS

Sealed Bulk Tenders addressed to the Hon. the Minister of Public Works for Manitoba will be received at the Office of the undersigned, Parliament Buildings, Broadway, Winnipeg, up to noon of Monday, October 4th, 1920; at which time and place same will be opened in public; for the construction of a "Custodial Building for the School for Feeble Minded" at the Home for Incurables, Portage la Prairie, Manitoba.

Plans and Specifications may be seen at the Winnipeg Builders Exchange, or may be obtained from the Architect, Mr. J. N. Semmens, 509 Great West Permament Building, Winnipeg.

Forms of tender may be obtained on application to the undersigned, and no tender will be considered unless submitted on the same forms and enclosed in the envelope which will be provided for the purpose.

TENDERS ARE TO BE FOR ALL THE WORK INCLUDING THE PLUMBING, HEATING AND ELECTRIC CONDUIT AND WIRING.

No tender will be considered unless accompanied by a certified cheque on a chartered bank in favor of The Hon. The Provincial Treasurer of Manitoba for an amount equal to five per cent (5%) of the amount of the tender.

The cheques of the unsuccessful tenderers will be returned to them immediately following the award of the contract to the successful tenderer.

The cheque of the successful tenderer will be deposited in The Provincial Treasurer's Trust Account as security for the faithful execution of the contract and the faithful performance of all the provisions thereof. After the execution of the contract the cheque may be substituted by Victory Bonds or other similar securities such as may be acceptable to the Provincial Treasurer. Bank interest will be allowed on the cheque from the time of its deposit until its return.

Any variation from the form of tender supplied will be deemed good and sufficient reason for the non-consideration of any tender so varied; prospective bidders are therefore requested to governed themselves strictly in accordance with the conditions laid down in the forms of tender supplied.

The lowest or any tender not necessarily accepted.

A. MacNAMARA,
Acting Deputy Minister
Public Works.

Parliament Buildings, Winnipeg,
September 18th, 1920.

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Avis est par la présente donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira un trottoir en madrier de quatre pieds de largeur sur le côté sud de la rue Goulet à partir de l'avenue Taché jusqu'à la rue St. John, au coût approximatif de $1,526.91.

Dans le cas où cette amélioration sera faite la Ville émettra des obligation spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue ou l'ouvrage sera fait, une taxe uniforme de frontage pour éteindre la dette dans l'espace de trois ans, l'intérêt étant calculé à un taux n'excédant pas six pour cent par an et à un pour cent par année de moins que ce taux sur les placement du Fonds d'Amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes de la valeur de la dite propriété ne pétitionnent à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en paye le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le travail et prélever la taxe spéciale de frontage ci-haut mentionnée.

Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.
le 22 septembre, 1920.

MEDECINS

AVOCATS & NOTAIRES